

N°21-2016

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
42	38	39

**Date de la convocation**

25 mars 2016

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en sous-préfecture

[Signature]

et publication

06 avril 2016

**Séance du mardi 05 avril 2016**

L'an deux mille seize et le mardi cinq avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

**Étaient présents :** ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN d'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : COMBRES Roger, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : FAGET Alain (suppléant d'ARTIGOLE Eric), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : GORRET Franck (suppléant de LAMOTHE Laurent), TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

**Absents excusés :** BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), NOGARO : PEYRET Christian, MARQUE Magali, LAPEYRE Josiane, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric (remplacé par FAGET Alain), SORBETS : LAMOTHE Laurent (remplacé par GORRET Franck).

**Absents :** MUNOZ Sophie.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Enfance Jeunesse, fonds de concours pour les travaux réalisés au CLAN

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle les échanges survenus lors des dernières commissions « Finances » et la proposition de procéder au versement d'un fonds de concours à la commune de Nogaro afin de contribuer à la rénovation du bâtiment qui accueille notamment des activités extra scolaires. Le montant du fonds de concours sollicité s'élève à 14 726 euros soit 6% du montant des travaux.

Après échanges avec le PETR du Pays d'Armagnac, il s'avère que des fonds LEADER peuvent être mobilisés dès lors que la Communauté de Communes attribue 10 000 euros. En conséquence Madame la Présidente propose l'attribution d'un fonds de concours de 10 000 euros et précise que, conformément à la réglementation, ce montant est inférieur à la part d'autofinancement supportée par la commune.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE**, le versement du fonds de concours ci-dessus à hauteur de 10 000 euros.

**AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
La Présidente,



*Elisabeth Dupuy-Mitterrand*  
Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.